



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité local de cohésion territoriale

Agenda rural / #FranceRelance - Vendredi 5 mars 2021

Agenda

1

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers dans le cadre du Plan de Relance

2

Présentation des outils d'accompagnement et de facilitation à la mise en œuvre des mesures

3

Tour de table : Quelles priorités pour la stratégie départementale en faveur de la ruralité 2021-2026 ?

Agenda

1

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers dans le cadre du Plan de Relance

2

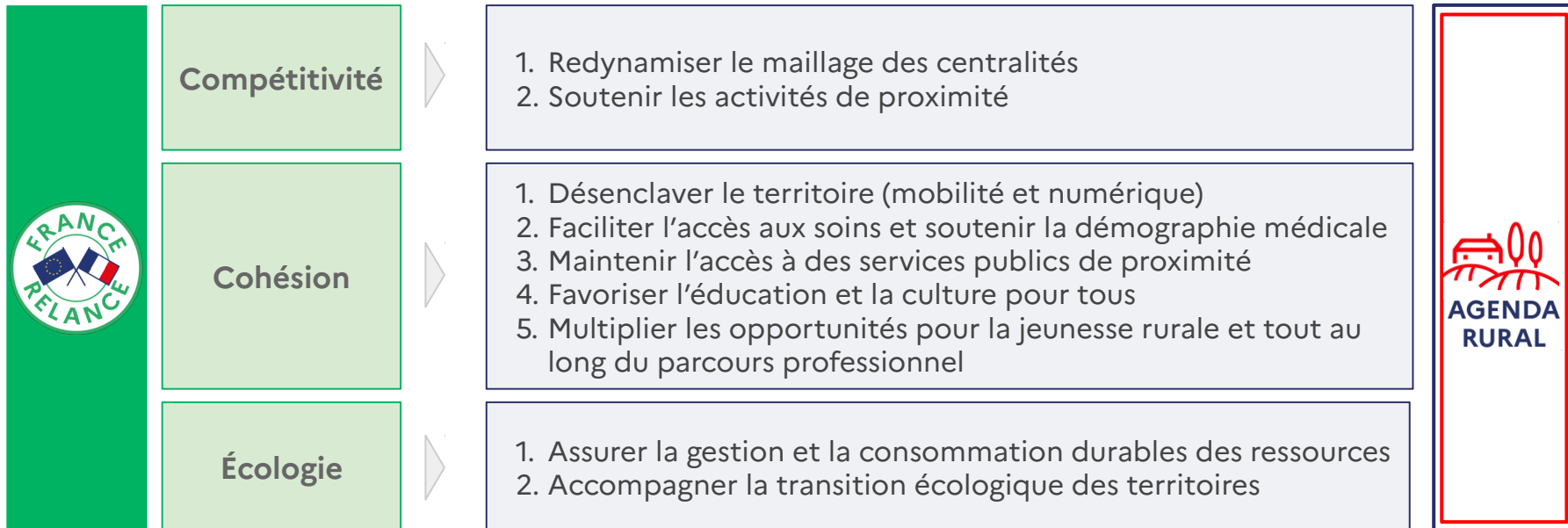
Présentation des outils d'accompagnement et de facilitation à la mise en œuvre des mesures

3

Tour de table : Quelles priorités pour la stratégie départementale en faveur de la ruralité 2021-2026 ?

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Les mesures de l'agenda rural renforcées par les **priorités du plan de relance**



Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Les mesures de l'agenda rural renforcées par les priorités du plan de relance

Compétitivité



1

Redynamiser le maillage des centralités

2

Soutenir les activités de proximité

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Compétitivité **1** Redynamiser le maillage des centralités



Mesure : Poursuivre le déploiement du programme Petites Villes de Demain

Bilan 2020 :

- **24** communes lauréates au travers de la candidature de **13** EPCI ;
- **13** conventions d'adhésion à préparer pour signature d'ici le **31 mars 2021**.

Objectif 2021 : Premières signatures des conventions cadres opérationnelles en fin d'année.

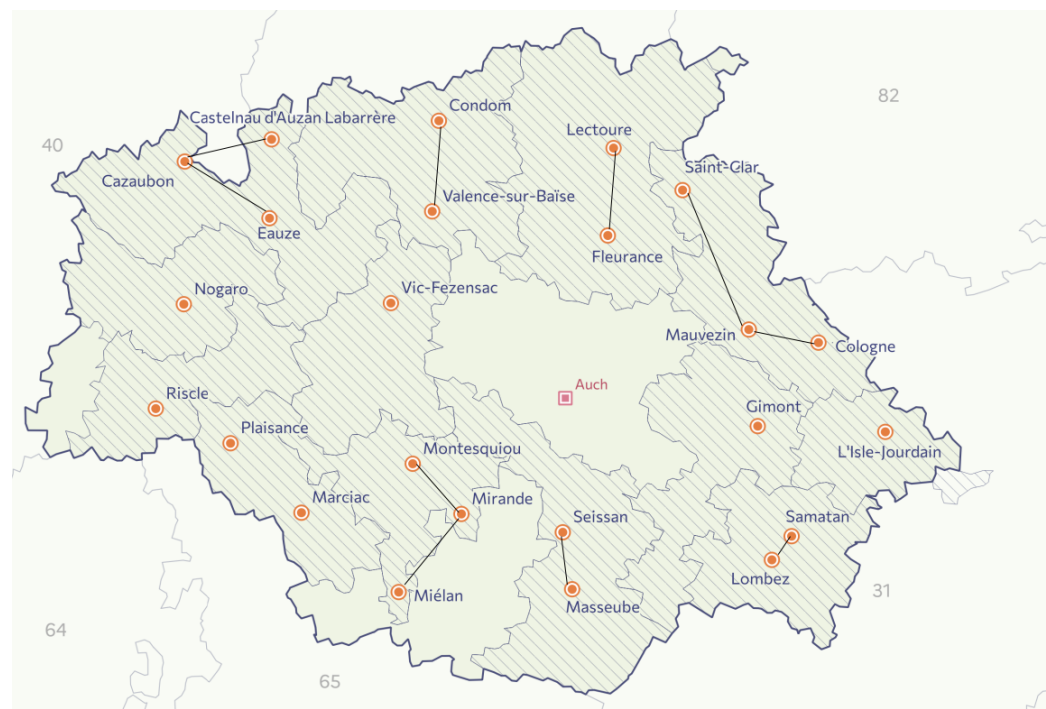
Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Compétitivité 1 Redynamiser le maillage des centralités

Mesure : Poursuivre le déploiement du programme **Petites Villes de Demain**

24 COMMUNES SÉLECTIONNÉES

- Commune sélectionnée
- EPCI contenant au moins un dispositif Petite ville de demain
- Commune retenue dans le programme Action cœur de ville



Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Compétitivité **1** Redynamiser le maillage des centralités

Mesure : Revitaliser les centres villes par la réhabilitation de l'habitat

Bilan 2020 :

- **1 185** opérations de réhabilitation ou d'adaptation de logements dont **584** financées par l'intermédiaire du dispositif **MaPrimeRénov'** et **601** subventionnées par l'**ANAH locale** (DDT) ;
- Mise en œuvre d'une **opération de revitalisation de territoire (ORT)** par Grand Auch Coeur de Gascogne et Auch, permettant un accès prioritaire aux aides de l'ANAH et l'éligibilité au « **Denormandie dans l'ancien** » ;
- Lancement d'une **OPAH de renouvellement urbain** à Auch dont la convention a été signée en janvier 2020.

Objectif 2021 : Mise en place d'ORT sur les 13 EPCI retenus dans le cadre du programme PVD de septembre 2021 à juin 2022 ; Atteinte de l'objectif de 1 200 logements réhabilités ou adaptés.

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Compétitivité **2** Soutenir les activités de proximité

Mesure : Créer de **nouvelles licences IV** non transférables (Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019) et déployer **1000 cafés dans les territoires ruraux**

Bilan 2020 :

- **3** créations de Licences IV (à Lelin-Lapujolle, Montpardiac et Sorbets) et **3** demandes en cours (Castex, Tachaires, Monferran-Plavès) ;
- **12** candidatures "1 000 cafés" en instruction (dispositif visant à l'ouverture ou à la reprise de 1 000 cafés au sein de communes rurales de moins de 3 500 habitants sur l'ensemble du territoire).

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Compétitivité **2** Soutenir les activités de proximité

Mesure : S'engager pour les tiers-lieux dans les territoires (programme "Nouveaux lieux, Nouveaux liens")

Bilan 2020 : Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique des Territoires », 1 lauréat au titre de la troisième vague (**Gers Développement**), et 3 candidatures en cours d'instruction au titre de la cinquième vague.

Illustration : Gers développement, qui avait candidaté avec Canopé, développe son projet de Fabrique du Territoire dans les locaux de l'Innoparc à Auch. Il recevra une subvention globale de **150 000 € sur 3 ans**, afin de soutenir l'amorçage du projet, son rayonnement, la constitution de son équipe et la recherche de son équilibre économique.

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Compétitivité **2** Soutenir les activités de proximité

Mesure : Nouvelles exonérations fiscales pour les petits commerces dans les communes de moins de 3 500 habitants

Sous réserve de l'accord des collectivités territoriales, les commerces pourront bénéficier d'exonérations partielles de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de taxe sur le foncier des propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE). Ces exonérations seront compensées par l'État à hauteur de **33 %** jusqu'en 2023.

Objectif 2021 : Mettre en place une action de communication à destination des collectivités locales (communes et communautés de communes) afin d'assurer la promotion du dispositif.

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Les mesures de l'agenda rural renforcées par les priorités du plan de relance

Cohésion



Désenclaver le territoire (mobilité et numérique)



Faciliter l'accès aux soins et soutenir la démographie médicale



Maintenir l'accès à des services publics de proximité



Favoriser l'éducation et la culture pour tous



Multiplier les opportunités pour la jeunesse rurale et tout au long du parcours professionnel

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **1** Désenclaver le territoire (numérique)

Mesure : Mise en œuvre du dispositif de couverture ciblée du New Deal

Bilan 2020 :

- **29** sites de téléphonie mobile 4G programmés dans le Gers ;
- **4** sites mis en service (l'Isle de Noé, Lavardens, Marsolan, Pessoulens) ;
- Le reste des déploiements s'échelonne jusqu'à 2027 (dernières mises en service).

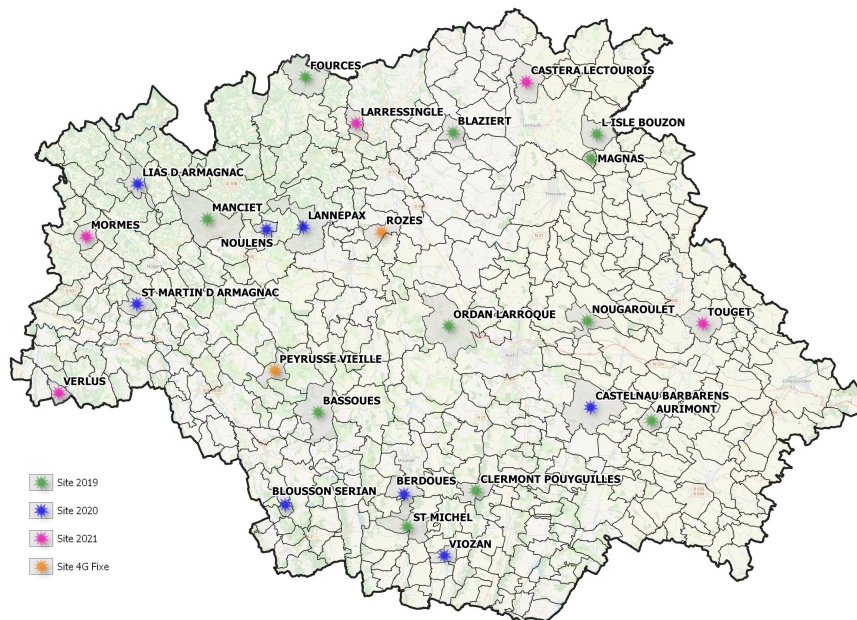
État du déploiement de la 5G dans le département : une obligation faite aux opérateurs de déployer **1/4** de leurs sites hors zones urbaines (échanges en cours avec Free, SFR, Bouygues et Orange pour préciser leur politique de déploiement dans le Gers).

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **1** Désenclaver le territoire (numérique)

Mesure : Mise en œuvre du dispositif de couverture ciblée du New Deal

- Dotation départementale et 4G fixe
- **29** sites programmés



Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **1** Désenclaver le territoire (numérique)

Mesure : Permettre un accès au très haut débit pour tous en 2022 et une couverture générale en fibre optique d'ici 2025


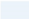

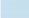


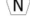








Bilan 2020 :

- Plus de **50%** des Gersois éligibles à la fibre à ce jour (données Gers Numérique) ;
- Pour compléter le déploiement des infrastructures, **240 M€** prévu dans le cadre du plan de relance pour faciliter les raccordements dits complexes.

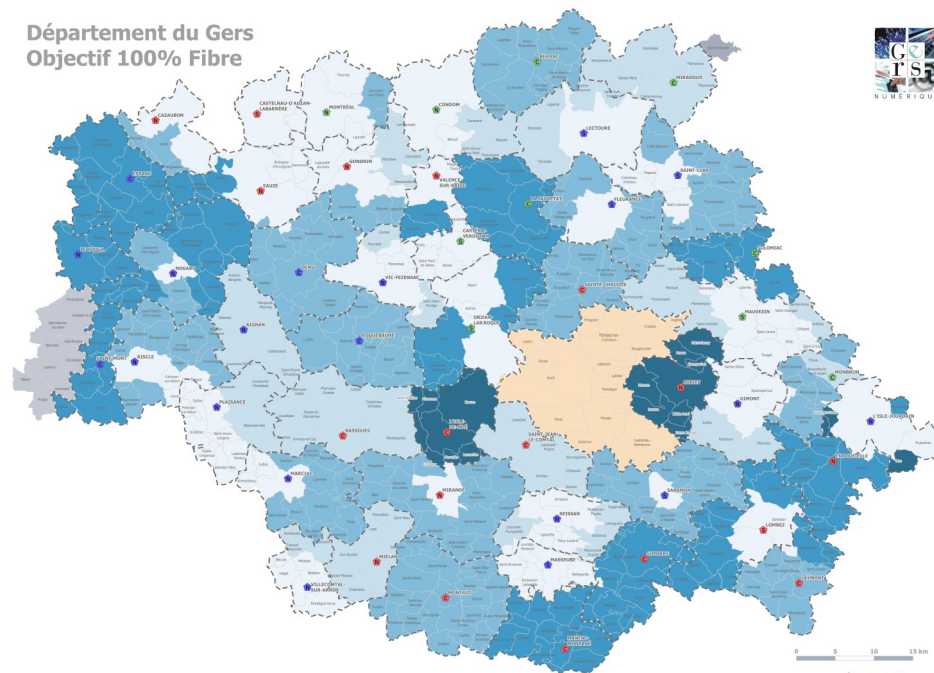
Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion 1 Désenclaver le territoire (numérique)

Mesure : Permettre un accès au très haut débit pour tous en 2022 et une couverture générale en fibre optique d'ici 2025

NRO	FttH
 CITEL-PARERA	 Première phase
 INEO	 Début des travaux 2021
 SEVA	 Début des travaux 2022
 NRA	 Début des travaux 2023
 Shelter à créer	 Début des travaux 2024
 Shelter existant	 Zone AMII
 ZNRO	 Projet 40
	 Projet 82

Département du Gers
Objectif 100% Fibre



Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **1** Désenclaver le territoire (numérique)

Mesure : Déploiement de **4 000 conseillers numériques** par vague sur l'ensemble du territoire, au sein des Maisons France Services, mais aussi dans les mairies, les bibliothèques, les centres d'action sociale, etc.

Bilan 2020 : 4 structures publiques et 4 privées ont candidaté à l'issue de la première vague, principalement à l'Est du département (Fleurance, Masseube, Auch).

Objectif 2021 : Améliorer la couverture territoriale en suscitant d'autres candidatures, notamment au sein du réseau France Services et particulièrement dans les collectivités situées à l'Ouest (Condom, Eauze, Villecomtal sur Arros).

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **1** Désenclaver le territoire (mobilité)

Mesure : Élaborer des schémas directeurs cyclables ou de mobilités actives

Bilan 2020 :

- **3** études lancées dans le département ;
- Schéma directeur cyclable du Pays Portes de Gascogne en lien avec le contrat de réciprocity Toulouse métropole ; Schéma directeur mobilités actives du Pays d'Armagnac ; Plan guide mobilités de la Ville d'Auch.

Objectif 2021 : schémas et programmation des investissements adoptés.

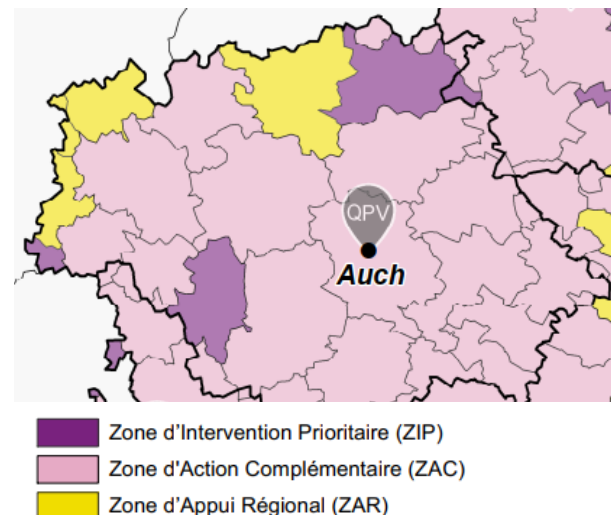
Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion 2 Faciliter l'accès aux soins et soutenir la démographie médicale

Mesure : Promouvoir les aides à l'installation

Bilan 2020 :

- Mise en place d'**aides individuelles et collectives** pour favoriser l'installation de médecins ;
- Nouveau **zonage à 3 niveaux** pour répondre à l'évolution de la désertification médicale ;
- Recrutement de **maîtres de stages** dans les zones sous-dotées : 43 dans le Gers ;
- Généralisation du dispositif de **médecins adjoints** ;
- Actions de promotion du territoire : **campagnes de communication** #dites32 #dites32à2 (CD32).



Source : ARS Occitanie (21 mai 2019)

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **2** Faciliter l'accès aux soins et soutenir la démographie médicale

Mesure : Développer l'exercice coordonné sur le territoire, au plus près de la population

Bilan 2020 :

- Près de **150** professionnels de santé impliqués dans un exercice coordonné ;
- **7** maisons de santé pluridisciplinaires (Mauvezin, Lectoure, Samatan, Nogaro, Vic-Fezensac, Seissan, Mirande), ayant bénéficié d'un montant total de crédits d'Etat de **2 779 159 €** (2 579 159 € DETR, 200 000 € FNADT) ;
- **1** communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) à Nogaro.

Objectif 2021 : accompagnement des projets de CPTS au sud et à l'est du département (Mauvezin, Samatan, et autres).

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **2** Faciliter l'accès aux soins et soutenir la démographie médicale

Mesure : Développer les plateformes de télémédecine dans les territoires ruraux

Bilan 2020 : Développement des usages de la télémédecine au service de la prise en charge des personnes âgées (**programme PASTEL**) : **32** EHPAD, **4** MSP, **5** établissements de santé équipés dans le département.

Objectif 2021 : généralisation du programme PASTEL à travers un accompagnement de proximité des acteurs et des aides à l'investissement pour les équipements télémédecine.

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **2** Faciliter l'accès aux soins et soutenir la démographie médicale

Mesure : Accélérer le recrutement et le déploiement de **400** médecins salariés en zones sous-dotées

Bilan 2020 : Développement de la médecine salariée par les Centres de santé (**3** **médecins salariés** au sein du Centre de santé de Saint-Clar).

Objectif 2021 : Accompagner les **3 projets de centre de santé en cours** (Auch, Département, Communauté de communes Armagnac Adour).

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **3** Maintenir l'accès à des services publics de proximité

Mesure : Créer, d'ici la fin du quinquennat, au moins une maison France Services par canton pour permettre à tous les habitants de disposer d'un socle de services publics à proximité de chez eux

Bilan 2020 : 11 Maisons France Services dans le département, soit **11 cantons pourvus** sur les 17 que compte le Gers.

Objectif 2021 : 10 nouvelles Maisons France Services pour atteindre **21** structures d'ici la fin de l'année.

- Avril : Labellisation des MSAP de Samatan, de Jegun et d'Aignan et de Cazaubon ;
- Juin : Création de la France Services de L'Isle Jourdain et labellisation des MSAP de Mirande, Miélan et Montesquiou ;
- Octobre : Création de la France Services de Nogaro et labellisation de la MSAP de Riscle ;
- 2022: Labellisation des France Service de Auch-Garros et St Blancard et potentielle création à Marciac.

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **4** Favoriser l'éducation et la culture pour tous

Mesure : Rattacher toutes les écoles rurales à un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) pour la prise en charge des élèves en situation de handicap

Bilan 2020 :

- **22** PIAL (**18** dans le public, **4** dans le privé) ;
- **196** écoles ou établissements relevant d'un PIAL (dont **95 %** des collèges gersois) ;
- **24 130** élèves scolarisés dans une école ou un établissement en PIAL.

Objectif 2021 : Atteindre l'objectif de **100 %** du territoire en PIAL et mettre en place des PIAL renforcés avec la constitution d'équipes mobiles d'appui du médico-social en partenariat avec l'ARS Occitanie.

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **4** Favoriser l'éducation et la culture pour tous

Mesure : Déployer les conventions ruralité en les appuyant sur les projets éducatifs de territoire et travailler à leur articulation avec les contrats de ruralité

Bilan 2020 :

- Dans le prolongement du **protocole 2014-2017**, la « convention ruralité 2019-2021 » a été signée par l'Etat, l'Association des Maires du Gers et la Caisse d'Allocations Familiales, le 4 juillet 2019 ;
- **2 objectifs prioritaires** : la réorganisation du tissu scolaire avec un maillage scolaire tenant compte des spécificités des territoires, et le renforcement des liens écoles-collèges.

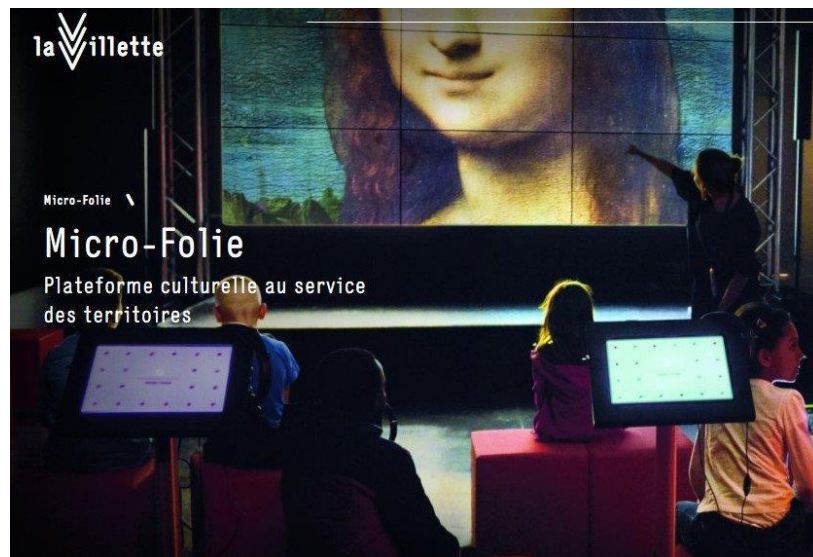
Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion 4 Favoriser l'éducation et la culture pour tous

Mesure : Déployer le nombre de Micro-folies en milieu rural

Dispositif de **musée numérique** permettant d'apporter au plus près des citoyens de grands chefs d'œuvres nationaux et locaux.

Bilan 2020 : Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de l'implantation d'un **musée numérique** dans la commune de SARRANT (financement DSIL 2020 d'un montant de **248 661 €**).



Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **4** Favoriser l'éducation et la culture pour tous

Mesure : Initier des partenariats entre les collectivités rurales et l'État autour de projets culturels

Bilan 2020 :

- **1 contrat territoire-lecture (CTL)** signé avec le Conseil départemental, et **4** en cours de signature avec les EPCI (méthodologie intégrant notamment un diagnostic, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale) ;
- **2 conventions de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC)** en préfiguration avec le Conseil départemental et le PETR Pays Portes de Gascogne (co-financement des projets, suivi des structures culturelles, choix des priorités).

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion (5) Multiplier les opportunités pour la jeunesse rurale et tout au long du parcours professionnel

Mesure : Augmenter le nombre de projets de cordées de la réussite et renforcer les liens avec l'enseignement supérieur

Bilan 2020 :

- Doublement du nombre de bénéficiaire des Cordées de la réussite en un an, passant de 198 à 469 (dont : 48 IEP, 24 INP, 40 ISAE, 195 TBS) ;
- Éligibilité du Lycée D'ARTAGNAN dans le cadre de l'AMI visant à déployer une « Convention Education Prioritaire » (CEP) avec Sciences Po Paris (le lycée faisant partie des 20 % des établissements de l'académie accueillant la plus grande part d'élèves issus de milieux sociaux défavorisés) : examen des dossiers de candidature au mois d'avril 2021.

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion **5** Multiplier les opportunités pour la jeunesse rurale et tout au long du parcours professionnel

Mesure : Doubler le nombre de services civiques dans les territoires ruraux

Bilan 2020 :

- Multiplication par **5** du nombre de volontaires au sein du département entre 2014 et 2020 ;
- Atteinte de l'objectif quantitatif de **246 jeunes** en 2020 fixé par l'Agence du Service Civique et la DRJSCS (le Gers étant le seul département de la région à y être parvenu) ;
- Des missions principalement axées sur les thématiques « éducation pour tous » et « culture et loisirs » ;
- Plusieurs **embauches de jeunes** à l'issue de la mission (par exemple : AG2I, Office du Tourisme du Saves, GABB32, Arbre et Paysage 32, etc.).

Objectif 2021 : Poursuivre l'augmentation du nombre de volontaires, mieux coordonner les acteurs locaux afin d'organiser au plan territorial des parcours riches pour les volontaires

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Cohésion (5) Multiplier les opportunités pour la jeunesse rurale et tout au long du parcours professionnel

Mesure : Renforcer et mieux faire connaître les Parcours Emploi Compétences (PEC) qui remplacent les contrats aidés et reposent sur un triptyque emploi-formation-accompagnement

Bilan 2020 : 78 PEC signés, dont 20 PEC jeunes (80% de l'objectif atteint, le meilleur taux d'Occitanie).

Objectif 2021 : Lever les freins au développement des PEC, dans le contexte de l'augmentation du taux de prise en charge des contrats par l'État (jusque 80% pour les résidents en ZRR depuis décembre 2020)

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Les mesures de l'agenda rural renforcées par les priorités du plan de relance

Écologie



1

Assurer la gestion et la consommation durables des ressources

2

Accompagner la transition écologique des territoires

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Ecologie

1

Assurer la gestion et la consommation durables des ressources

Mesure : Accélérer le déploiement des Projets Alimentaires de Territoires (PAT)

Bilan 2020 : 4 projets de PAT en cours, dont un retenu à l'appel à projet national 2020/2021 (PAT du Gers porté par le CD32).

Illustration : le PAT Gers vise à créer un espace de coordination des PAT du département et à inciter à l'émergence de nouveaux projets. Il comporte également un programme d'action pour le rapprochement entre producteurs et restauration collective.

Objectif 2021 : Financement de 2 PAT candidats à l'appel à projet 2021.

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Écologie (1) Assurer la gestion et la consommation durables des ressources

Mesure : Encourager l'élaboration de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

Bilan 2020 :

- Le PTGE Midour Douze (32/40) a été finalisé et approuvé.
- Préparation par l'institution Adour des marchés d'ingénierie pour la rehausse de retenues d'eau existantes.

Objectif 2021 : Poursuite de l'élaboration du PTGE Adour Amont (32/65) ; SAGE Neste et Rivières de Gascogne.

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers

Volet Ecologie

2

Accompagnement de la transition écologique des territoires

Mesure : Simplification de l'accès à l'information sur les aides à la rénovation de l'habitat et à la conversion écologique

Bilan 2020 :

- Concertation pour la mise en place d'un guichet unique d'information pour les ménages sur les aides à la rénovation énergétique ;
- Candidature du Conseil départemental auprès de la Région pour organiser cet accès à l'information.

Objectif 2021 : Mise en place du guichet et promotion du dispositif ; Information des Maisons France Services afin de diriger les ménages vers le guichet et la plateforme "Faire".

Agenda

1

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers dans le cadre du Plan de Relance

2

Présentation des outils d'accompagnement et de facilitation à la mise en œuvre des mesures

3

Tour de table : Quelles priorités pour la stratégie départementale en faveur de la ruralité 2021-2026 ?

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Accompagnement complet de l'État

à la fois **financier** (soutien économique et investissement local), **logistique** (appui de l'ANCT) et **humain** (sous-préfètes chargées de la relance et de la ruralité) ;

Soutien à la prise d'initiative locale

renforcement du **rôle des élus** et augmentation de leurs **marges de manœuvre** ;

Planification et coordination des acteurs du territoire

à travers un nouvel instrument de contractualisation : les **contrats de ruralité, de relance et de transition écologique** (CRRTE).

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Accompagnement de l'État : volet financier, logistique, humain

Dotations 2021

~ 14,5 M€

au titre de la DETR
(+ 400 000 € vs. 2020).

2,6 M€

au titre de la DSIL
"classique" (stable).

Plan de relance

3,7 M€

au titre de la DSIL "rénovation
énergétique des bâtiments des
collectivités"

5,4 M€

au titre de la DSIL
"relance"

Exonérations fiscales

Impôts directs
locaux
(CVAE/CFE/TFPB)

Impôts directs
d'Etat (IR/IS)

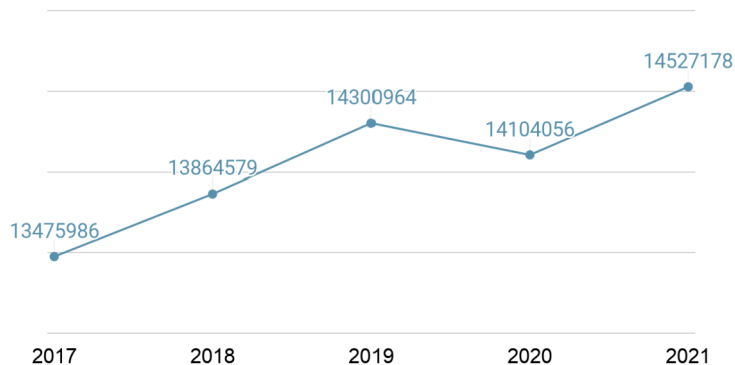
Exonération sous
certaines conditions
pour les entreprises en
ZRR de moins de 11
salariés.

+ crédits DSID "classique" et DSID
"rénovation énergétique" pour certains
projets du Département en cours de
montage.

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Accompagnement de l'État : volet financier, logistique, humain

DETR



- **En 2020 : 14 104 056 €** alloués à **235** projets, dont **119** inscrits dans les contrats de ruralité et **21** d'un montant supérieur à 200 000 €.
- **En 2021 : enveloppe de 14 527 178 €** (+3% par rapport à l'an dernier et **1 051 192 €** supplémentaires en 5 ans).

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Accompagnement de l'État : volet financier, logistique, humain

DSIL "classique"

Projets financés par la DSIL en 2020

Volet "Grandes Priorités"	40 188 €	1 projet
Volet "Contrats de ruralité"	2 643 112 €	11 projets
<i>dont</i>	396 000 €	<i>aménagement des espaces publics de la commune de MIRANDE</i>
	369 000 €	<i>rénovation et réhabilitation du château de Mons à CAUSSENS par la chambre d'agriculture du Gers</i>
	268 952 €	<i>aménagement d'un centre d'interprétation de la bastide par la commune de MARCIAC</i>
	248 661 €	<i>réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'implantation d'un musée numérique (« Micro folie ») par la commune de SARRANT</i>

- En 2021 : enveloppe de **2 683 300 €** (montant stable).

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Accompagnement de l'État : volet financier, logistique, humain

DSIL "relance"

- En 2021 : enveloppe de ~5,4 M€ ;
- 30 projets programmés :
 - Transition écologique : 9 projets pour 1,7 M€ ;
 - Résilience sanitaire et sociale : 8 dossiers pour 1,9 M€ (dont 1 M€ pour l'IFSI) ;
 - Rénovation du patrimoine bâti historique et culturel : 13 dossiers pour 1,8 M€.

Exemples : création d'un chai expérimental éco-durable « PLAIMONT DEMAIN », restauration de la collégiale de LA ROMIEU, développement de l'école des métiers du vélo à l'ISLE-JOURDAIN, extension de l'école de MONTEGUT, réhabilitation du centre d'incendie et de secours (CIS) du SDIS à CAZAUBON.

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Accompagnement de l'État : volet financier, logistique, humain

DSIL "rénovation énergétique"

- En 2021 : Enveloppe de **3,7 M€** ;
- ~50 projets déposés, susceptibles de générer un gain de consommation énergétique de **30 %** ;
- 37 dossiers complets et instruits favorablement par la DDT d'ores et déjà communiqués au SGAR pour un montant total sollicité de **2,6 M€**.

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Accompagnement de l'État : volet financier, logistique, humain

Exonérations fiscales

- **Dispositif ZRR prolongé en 2021** : Les entreprises de moins de 11 salariés qui créent ou reprennent une activité industrielle, commerciale, artisanale, dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2022 peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération de :
 - d'IR ou d'IS pendant 5 ans
 - de CVAE et CFE
 - TFPB (2 à 5 ans en fonction des délibérations prises en la matière).

Exonérations 2020		
Impôt	Entreprises bénéficiaires	Montant total exonéré
IR/IS	188	-
CFE	607	194 378
<i>dont Communes</i>	111	39 723 €
<i>dont ComCom</i>	496	154 655 €
CVAE	44	1 456 €
<i>dont Communes</i>	6	178 €
<i>dont ComCom</i>	38	1 278 €

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Accompagnement de l'État : volet financier, logistique, humain

Création de l'**Agence nationale de la cohésion des territoires**, fin 2019, pour répondre aux besoins d'ingénierie des élus des territoires ruraux dans l'élaboration de leurs projets :

- Une porte d'entrée unique : le **préfet de département**, délégué territorial de l'Agence ;
- En l'absence de solution disponible au niveau local, saisine par le préfet de l'ANCT au niveau central, qui mobilise ses **ressources internes** et des **ressources extérieures** (cinq opérateurs partenaires : Ademe, Anah, Anru, Banque des Territoires et Cerema).

A titre subsidiaire, **marchés d'ingénierie à bons de commande** activés par l'ANCT, maître d'ouvrage :

- **40 000 €** accordés au conseil départemental pour l'étude de programmation d'une plateforme logistique d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective ;
- **6 000 €** accordés à la commune de Miradoux pour l'étude de structure du bâti suite à un effondrement d'immeuble en cœur de bourg.

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Accompagnement de l'État : volet financier, logistique, humain

Désignation de **référénts relance** dans chaque département, chargés d'animer et d'accompagner le déploiement des mesures ;

Mme Edwige Darracq,
Secrétaire générale,
Sous-préfète chargée de la relance

Désignation de **référénts ruralité** au sein de l'administration centrale, et des corps préfectoraux, en charge du suivi et de la mise en œuvre de l'Agenda rural ;

Mme Grail-Dumas,
Sous-préfète de Mirande, chargée
de la ruralité

Au niveau central, organisation de **comités interministériels dédiés aux ruralités** tous les 6 mois.

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Encouragement à la prise d'initiative locale



Mesures de la loi du 27 décembre 2019 :

- **Participation des maires à la gouvernance de l'intercommunalité** : pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public et conférence des maires ;
- **Sécurité juridique des actes des collectivités** : procédure de rescrit permettant de demander au représentant de l'État de prendre une position formelle sur la légalité d'un de leurs projets ;
- **Renforcement des pouvoirs de police des maires**, notamment en matière de fermeture d'établissements et d'astreinte, et création d'un pouvoir de sanction administrative du maire ;
- **Renforcement des droits des élus locaux** : amélioration de la formation des élus locaux, validation des acquis de l'expérience, remboursement des frais de déplacement des conseillers communautaires, prise en charge des frais de garde et d'assistance.

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Planification et coordination des acteurs

Les objectifs des contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) :

- Améliorer la **lisibilité de la politique contractuelle de l'État** en ne retenant que deux niveaux de contractualisation : les **CPER** (« contrats d'avenir ») et les **CRRTE** ;
 - Les CRRTE prennent la suite des contrats de ruralité ;
 - Les CTE existants ou en cours d'élaboration deviennent le socle des CRRTE ;
 - Les autres contrats et programmes (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, etc.) sont intégrés.
- Simplifier l'**accès des porteurs de projets aux crédits** de l'État et de ses opérateurs dans une logique de guichet unique ;
- Contribuer au succès du **plan de relance** et renforcer le fléchage des financements vers la **transition écologique**.

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Planification et coordination des acteurs

Les « **projets de territoire** », à la base de l'élaboration des CRRTE :

- **partent de l'existant** : contractualisation (CTE, ACV, ORT, contrats locaux de santé, etc.), planification (PLUi, PLH, OPAH, PCAET, etc.) ;
- **définissent les priorités stratégiques** en fonction des besoins identifiés à l'échelle du territoire ;
- **répondent à l'enjeu de la transition écologique** : sur la base d'un bilan écologique, ils fixent des objectifs concrets et mesurables d'amélioration.

Les CRRTE doivent répondre aux priorités du projet de territoire et identifier les premiers projets à financer pour accompagner les collectivités sur la durée du mandat 2020-2026. La signature des CRRTE ne signifie pas la fin du processus : le projet de territoire sera enrichi dans une logique d'amélioration continue

Soutien dans la mise en oeuvre des mesures

Planification et coordination des acteurs

Mise à disposition de **moyens importants** pour l'ingénierie et l'animation des CRRTE, à travers :

- La **mutualisation des moyens déjà mobilisés** par les partenaires dans les différents contrats et programmes intégrés (Action cœur de Ville, Petites villes de demain, etc.) ;
- Des **aides à l'ingénierie dédiées** pouvant être mobilisées dès la phase d'élaboration des CRRTE ;
- La **possibilité de cofinancer des postes de chef de projet** CRRTE ;
- La **mise à disposition prochaine d'une plateforme numérique dédiée** (ressources documentaires et méthodologiques, suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre) ;
- Un **accompagnement assuré par les opérateurs de l'État** : ANCT, CEREMA, ADEME.

Soutien dans la mise en œuvre des mesures

Planification et coordination des acteurs

Calendrier d'élaboration des CRRTE :

Mars	Etape 1 : Stabiliser les périmètres et recenser l'ensemble des documents de contractualisation et de planification existants ;
Avril	Etape 2 : Définir les orientations stratégiques de chaque territoire sur la base du diagnostic écologique, prioriser les actions à financer dès 2021 dans le cadre du plan de relance, mobiliser les ressources d'ingénierie nécessaires ;
Mai	Etape 3 : Décliner les orientations dans les conventions (projet de territoire + protocole financier annuel) ;
Juin	Etape 4 : Signature des CRRTE par l'ensemble des parties prenantes.

Agenda

1

Bilan du déploiement de l'Agenda rural dans le Gers dans le cadre du Plan de Relance

2

Présentation des outils d'accompagnement et de facilitation à la mise en œuvre des mesures

3

Tour de table : Quelles priorités pour la stratégie départementale en faveur de la ruralité 2021-2026 ?

Tour de table

Quelles priorités pour la stratégie départementale en faveur de la ruralité 2021-2026 ?

